



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 22 septembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 5 octobre 2009

HOTEL DE VILLE - AVENANT N° 1 AU
MARCHE POUR LE LOT N° 1 - DESAMIANTAGE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
05 octobre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : Mme Nicole IZORE -

Excusés avant donné pouvoir :

- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD -

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION D20090424

PATRIMOINE BATI ET MOYENS

**HOTEL DE VILLE - AVENANT N° 1 AU MARCHE POUR LE LOT N° 1
- DESAMIANTAGE**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le Conseil municipal a approuvé par délibération en date du 23 février 2007 l'opération de restructuration de l'Hôtel de Ville en deux phases de travaux (rénovation, accessibilité extérieure et rénovation, remise aux normes sécurité et accessibilité).

Pour la prestation de désamiantage (lot n°1 Entreprise AD2L), il s'avère indispensable que pour le bon déroulement du chantier, ces travaux soient réalisés en 2 phases, l'une concernant les locaux de l'ancien service courrier, ainsi que des bureaux se situant dans l'emplacement du futur ascenseur et des sanitaires publics, et l'autre pour la partie des sanitaires des ailes du bâtiment. Par conséquent, ces travaux nécessitent l'établissement d'un avenant conformément aux règles applicables aux marchés publics.

L'avenant d'un montant supérieur à 5% de la totalité du marché, a fait l'objet d'un avis de la Commission d'Appel d'Offres le 18 septembre 2009.

Les dépenses correspondantes sont imputées au Chapitre 03003001 Fonction 0200 Compte 2313.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 avec l'entreprise AD2L,
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL